Val d'Orger
Grainville • Gaillardbois-Cressenville

CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ORGER
DU 30 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAL D'ORGER s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine LOISON, Maire.

Étaient présents : Madame Martine LOISON, Maire, Monsieur Daniel COSAQUE, 1er adjoint, Madame Célia ANDRIEUX, Maire déléguée et 2ème adjoint, Monsieur Eric BONNEAU, 3ème adjoint, Madame Sylviane SOSTE, Monsieur Bruno LANG, Madame Christine DELAPLACE, Monsieur Frédéric MARTIN, Madame Carole FLINT, Madame Marie-José LECOINTRE, Monsieur Jean-Louis DECHERENCE, Monsieur Mikaël LEMAITRE, Madame Bénédicte COLLÉ, Madame Véronique LEFEBVRE, Monsieur François-Xavier HESNAUX.

Étaient excusés : Madame Mélaine ROUXEL donne pouvoir à Madame Véronique LEFEBVRE, Monsieur Luc POLVÉ donne pouvoir à Madame Christine DELAPLACE

Étaient absents : Madame Laëtitia VAQUIN, Monsieur Mathieu VINCENT

Secrétaire de séance : Monsieur Mikaël LEMAITRE est élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 5 MARS 2026.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 mars 2026.

DÉLIBÉRATION FIXANT LES INDEMNITÉS DE FONCTIONS.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du maire, d'un maire délégué et de 3 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions à Monsieur Daniel COSAQUE, Madame Célia ANDRIEUX, Monsieur Eric BONNEAU, Adjoints.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 44,3 %,

Considérant que pour une commune dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 11,77 %,

Considérant que pour le Maire délégué, l'indemnité correspondant à la strate de la population de la Commune déléguée ne peut dépasser 28,1%,

Considérant la volonté de Madame le Maire délégué de bénéficier d'un taux inférieur précité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, du Maire délégué et des adjoints comme suit :
 - Maire : 44,3 % de l'indice 1027 soit 1820,96€ brut/mois,
 - Maire délégué : 17% de l'indice 1027 soit 698,79 € brut/mois,
 - Adjoints : 11,77 % de l'indice 1027 soit 483,81€ brut/mois.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES.

Les membres des commissions communales sont désignés comme suit :

➢ **Commission d'appel d'offres :**

Président : Madame Martine LOISON

Titulaires :
- Monsieur Eric BONNEAU,
- Monsieur Daniel COSAQUE,
- Monsieur Bruno LANG.

Suppléants :
- Monsieur Jean-Louis DECHERENCE,
- Monsieur Mikaël LEMAITRE,
- Monsieur Luc POLVÉ.

➢ **Commission aide sociale :**
- Madame Célia ANDRIEUX,
- Madame Christine DELAPLACE,
- Madame Carole FLINT,
- Madame Sylviane SOSTE.

➢ **Commission des finances :**
- Madame Célia ANDRIEUX,
- Monsieur Eric BONNEAU,
- Monsieur Daniel COSAQUE,
- Monsieur François-Xavier HESNAUX.

➢ **Commission urbanisme-travaux :**
- Monsieur Eric BONNEAU,
- Monsieur Jean-Louis DECHERENCE,
- Monsieur François-Xavier HESNAUX,
- Monsieur Bruno LANG,
- Monsieur Frédéric MARTIN,
- Monsieur Luc POLVÉ.

➢ **Commission fêtes et cérémonies :**
- Madame Célia ANDRIEUX,
- Monsieur Daniel COSAQUE,
- Monsieur Jean-Louis DECHERENCE,
- Madame Christine DELAPLACE,
- Madame Véronique LEFEBVRE,
- Monsieur Mikaël LEMAITRE.
- Madame Sylviane SOSTE

➢ **Commission scolaire :**
- Madame Célia ANDRIEUX,
- Madame Bénédicte COLLÉ,
- Monsieur François-Xavier HESNAUX,
- Madame Mélaine ROUXEL.

➢ **Commission communication :**
- Monsieur François-Xavier HESNAUX,
- Madame Véronique LEFEBVRE,
- Madame Mélaine ROUXEL.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner les délégués au sein des structures intercommunales comme suit :

➢ **Communauté de Communes de l'Andelle (dans l'ordre du tableau – ne nécessite pas de vote) :**
- Madame Martine LOISON
- Monsieur Daniel COSAQUE

➢ **S.I.D.E.A.L (Syndicat Intercommunal de l'ensemble Aquatique et Ludique de la Vallée de l'Andelle) :**

Titulaires :
- Monsieur Jean-Louis DECHERENCE,
- Madame Carole FLINT,
- Madame Marie-José LECOINTRE.

Suppléants :
- Monsieur Luc POLVÉ.
- Monsieur Eric BONNEAU,
- Monsieur François-Xavier HESNAUX,

➢ **S.I.E.V.N (Syndicat intercommunal des Eaux du Vexin Normand) :**

Titulaire :
- Madame Martine LOISON

Suppléant :
- Monsieur Eric BONNEAU

➢ **S.I.E.G.E (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) :**

Titulaire :
- Monsieur Daniel COSAQUE

Suppléant :
- Monsieur Frédéric MARTIN

➢ **Eure Normandie Numérique**

Titulaire :
- Monsieur François-Xavier HESNAUX

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer un correspondant défense.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner :

- Madame Véronique LEFEBVRE

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer deux délégués au C.N.A.S.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner :

- Collège des élus : Monsieur Eric BONNEAU
- Collège des agents : Madame Stéphanie HARVUS FERREIRA

DÉLIBÉRATION DONNANT DÉLÉGATION AU MAIRE

Madame le Maire expose :

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DONNE délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

1° de passer les contrats d'assurance ;

2° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

3° d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;

4° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

5° d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

6° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire prend lecture du règlement intérieur du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- D'adopter le règlement intérieur.

INFORMATIONS DIVERSES.

- **Réponse aux questions de Monsieur François-Xavier HESNAUX.**

1. Avenir de l'école et investissement communal.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la question posée par Monsieur François-Xavier HESNAUX au sujet de l'avenir de l'école et de l'investissement communal.

Monsieur François-Xavier HESNAUX indique que 66 classes pourraient être fermées dans l'Eure à la rentrée 2026-2027.

Madame Bénédicte COLLÉ demande si Val d'Orger est concernée par ces fermetures.
La réponse définitive sera donnée le vendredi 3 avril 2026 par la DSDEN.

Monsieur Eric BONNEAU précise que le coût de remise en état de l'école maternelle serait trop élevé et que l'agrandissement de l'école de Grainville constituerait une solution moins coûteuse.

Madame le Maire précise que le projet d'extension de l'école de Grainville a été revu à la baisse de 100 000 € et que l'architecte doit la recontacter afin de retravailler le projet.

2. Amélioration de la communication interne

Monsieur François-Xavier HESNAUX demande s'il serait envisageable de mettre en place un groupe de discussion dédié au Conseil Municipal (type WhatsApp) afin de fluidifier les échanges entre ses membres.

Madame le Maire propose que la commission communication se réunisse afin de préparer ce projet, d'en fixer les règles, et que celui-ci soit présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

3. Enregistrement des séances du conseil municipal

Monsieur François-Xavier HESNAUX demande s'il est possible d'enregistrer les séances de Conseil Municipal afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Madame le Maire précise qu'il est tout à fait possible d'enregistrer les séances de Conseil municipal, mais que l'utilisation de l'intelligence artificielle, déjà testée lors de précédents Conseils municipaux, ne constitue pas un gain de temps. En effet, tous les conseillers parlent parfois en même temps, et l'IA ne parvient pas à différencier les voix de chacun des membres présents.

Séance levée à 20h20